

PÊCHE AUX MARSOUINS

DANS LE FLEUVE ST. LAURENT.

PRÉCIS HISTORIQUE—MŒURS ET CAPTURE
DU MARSOUIN—PRÉPARATION DE SES
DÉPOUILLES—HUILES ET CUIRS.

MONTREAL:

TYPOGRAPHIE DE "L'OPINION PUBLIQUE,"

No. 319 Rue St. Antoine.

1873

SH691

P6

C3

PÊCHE AUX MARSOUINS

DANS LE FLEUVE ST. LAURENT



PRÉCIS HISTORIQUE—MŒURS ET CAPTURE DU MARSOUIN—PRÉPARA-
TION DE SES DÉPOUILLES—HUILES ET CUIRS.



I

Les voyageurs qui parcourent le Saint-Laurent entre la traverse de Saint-Roch et le Golfe, observent un spectacle aussi curieux qu'intéressant, et tout particulier à notre fleuve et à ses parages : c'est la vue des troupeaux de marsouins qui viennent respirer et se jouer à la surface de l'eau. Durant les beaux jours, lorsque le temps est calme, et qu'ils ne sont effrayés par aucun bruit, on les voit nager autour des embarcations, et l'on entend distinctement le sourd ronflement de leur respiration.

L'éclatante blancheur de leur peau contraste avec le vert sombre des flots, et les fait paraître comme des glaçons couverts de neige. Quand ils se montrent, on voit d'abord leur tête ronde, puis un jet d'eau qu'ils lancent de leur soufflet à quelques pieds en l'air, et successivement leur cou et leur dos. Quelquefois on aperçoit la femelle portant son petit sur sa queue ; celui-ci, qui est d'un gris bleu, semble se tenir fermement attaché, comme s'il faisait le vide entre lui et sa mère. Lorsque celle-ci a deux petits, on les voit appuyés de chaque côté de ses nageoires. Au reste, ils paraissent avoir la faculté d'adhérer solidement sur toutes les parties de leur mère. On observe seulement que, pendant qu'elle les allaite, elle se

penche d'un côté en nageant. Son lait est abondant et épais il ressemble assez à celui de la vache, auquel serait mêlé une assez forte dose de carbonate de soude ; ce qui donne une saveur alcaline.

Rien n'est étrange et singulier comme d'entendre, durant le silence de la nuit, leurs puissants soupirs qui s'élèvent à chaque instant de tous les points de l'horizon.

Le marsouin n'appartient pas au genre des poissons. C'est un mammifère de la famille des souffleurs, et de l'espèce des dauphins, que les naturalistes désignent sous le nom de marsouins globiceps, ou à tête arrondie. Comme le dauphin, il a deux nageoires ; et la queue posée horizontalement. Il ne se rencontre, paraît-il, que dans les parages du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Sa longueur varie de quinze à vingt pieds. On en a capturé quelques-uns qui mesuraient jusqu'à vingt-cinq pieds. Son oreille est presque imperceptible. C'est une légère cavité qui n'est guère plus grosse qu'une tête d'épingle ; cependant il a l'ouïe extrêmement délicate, et le moindre bruit l'effraie.

On croit que les marsouins vivent très-vieux. Du moins, si l'on observe les dents de ceux qui paraissent les plus âgés, on constate qu'elles sont extrêmement usées, quoique leur émail soit très-dur, et que la nourriture ordinaire du marsouin, composée de petits poissons, soit d'une nature qui offre peu de résistance à l'action de ses mâchoires.

II.

La capture de ce superbe cétacé dut tenter l'avidité des anciens habitants de la Nouvelle-France. Aussi voit-on que la pêche du marsouin a commencé à être faite dès l'année 1705. Ce fut le hasard qui fit découvrir aux colons que le marsouin pouvait se prendre dans les tentures de pêche. Les premiers que l'on prit furent trouvés dans des pêches aux harengs, où ils étaient entrés en poursuivant le petit poisson. Il y a une trentaine d'années, quelques-uns ont encore été capturés de la sorte à la Rivière-Ouelle.

C'est à la pointe formée par cette rivière et par le fleuve

Saint-Laurent que furent tendues les premières pêches aux marsouins ; et depuis on n'a jamais cessé d'y tendre ; cette industrie ayant toujours été fort lucrative.

La première concession de la pêche aux marsouins fut faite, le vingt juillet 1707, à six habitants de cette paroisse par l'intendant Raudot. Voici le texte de cette concession :

“ Jean Delavoyé, Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon, Pierre Boucher et Francois Gauvin nous ayant exposé qu'étant habitants de la Boutheillerie, sur la Rivière-Ouelle, proche voisins les uns des autres, qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la pêche du marsouin dans la devanture de leurs terres à la pointe de la dite Rivière-Ouelle qui est un endroit très-propre pour faire la dite pêche, laquelle même ils ont commencé depuis deux ans, et ce suivant le droit de pêche qu'ils ont par leur contrat de concession, et comme quoy qu'ils usent de leur droit, ils pourraient être troublés dans l'exercice de la dite pêche, ils nous demandent qu'il nous plaise les autoriser pour continuer la dite entreprise. Le Sieur de Boishébert, seigneur de la dite Terre de la Boutheillerie, entendu, qui nous a dit que par leur contrat de concession le dit droit de pêche leur avait été accordé et qu'il ne s'opposait point à leur demande, à laquelle ayant égard,—

“ Nous autorisons l'union faite entre les sus-nommés pour faire la pêche au marsouin dans la devanture de leurs habitations, défendons de les y troubler à peine de tout dommage et intérêt.

“ Fait à Québec ce vingt juillet, 1707.

“ (Signé)

RAUDOT.”

Les six premières parts de la pêche passèrent successivement aux descendants des propriétaires, et furent subdivisées parmi un si grand nombre de familles que, de nos jours, il était à peu près impossible de retracer les droits de chacun. C'est afin de se reconnaître au milieu de cette confusion, et de constater les titres des différents propriétaires, que la société de la pêche s'est constituée en corporation légale par un acte de la législature de la Province de Québec passé en 1870.

On doit remarquer à la louange de cette société que depuis plus d'un siècle et demi qu'elle subsiste, jamais aucun procès n'est venu troubler la paix parmi un si grand nombre d'associés. C'est un fait qui vient en contradiction avec la réputation chicanière acquise à la race normande, dont la plupart des Canadiens tirent leur origine.

Le dixième des huiles provenant de la pêche, que les seigneurs de la Rivière-Ouelle ont toujours perçu depuis 1748, ne relève pas, comme on serait porté à le croire, du droit féodal ; car le droit de pêche avait été concédé aux censitaires en même temps que leurs terres. Mais à la suite d'une contestation survenue entre eux et les pêcheurs de l'anse de Sainte-Anne au sujet de leurs limites mutuelles, ils eurent recours, pour obtenir justice, à l'influence de la seigneuresse, madame de Boishébert, veuve du fils du premier seigneur de la Rivière-Ouelle, M. de la Bouteillerie. Ce fut en considération des services qu'elle leur avait rendus en cette occasion, et de l'engagement qu'elle prit de les protéger à l'avenir, tant par elle-même que par ses héritiers dans la seigneurie, que les propriétaires de la pêche lui abandonnèrent le privilège du dixième des huiles dont les seigneurs ont joui jusqu'à nos jours.

Il existe, parmi les papiers de la pêche, une ordonnance du trop fameux intendant Bigot, pour réprimer certains abus, et dont quelques dispositions assez singulières méritent d'être connues :

“ Sur les représentations qui nous ont été faites par les seigneurs de la Rivière-Ouelle que les habitants de la dite coste vont tirer des coups de fusils sur une pointe à laquelle il a établi une pêche à marsouin, et y mettent même leurs bestiaux, sans aucun droit, ce qui lui cause un tort considérable, attendu que le poisson s'éloigne de la dite pointe : nous faisons défense aux habitants du dit lieu de la Rivière-Ouelle et à tous les autres d'aller tirer des coups de fusils sur la dite pointe et d'y mettre leurs bestiaux, à peine contre les contrevenans de confiscation des bestiaux et en outre de vingt livres d'amende contre les propriétaires des dits bestiaux et contre les chasseurs, applicable à la fabrique de la paroisse.

“ Sera la présente ordonnance lue et publiée à la porte de l’église du lieu.

“ Fait à Québec le 22 juin, 1752.

(Signé,)

BIGOT.”

Quelques spéculateurs anglais, entre autre MM. Lymburner et Crawford de Québec, prirent à bail, le 25 janvier 1798, la pêche de la Rivière-Ouelle. - Mais comme ils ne surveillèrent pas par eux-mêmes les opérations, ils firent des pertes considérables qui furent une des causes de leur faillite, et qui les contraignirent à résilier leur contrat en 1804.

Les désordres auxquels se livrèrent, à la pointe de la Rivière-Ouelle, les agents des bourgeois de Québec, comme on les appelait, sont restés célèbres dans la mémoire des habitants du lieu. Ils ont fourni de texte à plusieurs légendes, plus ou moins fantastiques, qui ont défrayé, pendant longtemps, les imaginations superstitieuses, et qu’on se plaît à raconter, le soir au coin du feu, pour amuser les *jeunesses*. Plusieurs anciens prétendaient avoir entendu le bruit d’orgies diaboliques qui se prolongèrent même après le départ des employés de la compagnie anglaise.

La maison de la Pointe a été regardée, longtemps après, comme une habitation redoutable, et hantée, selon l’idée d’un grand nombre de gens. Il y avait alors peu de personnes qui eussent osé y coucher seules la nuit. L’isolement de cette maison près du fleuve à l’extrémité de la Pointe, ombragée encore aujourd’hui par la forêt, et le passage fréquent des Sauvages qui avaient l’habitude d’y venir camper, ont contribué à entretenir ces mystérieux souvenirs.

Les associés de la pêche ont réussi à discréditer les fables qui ont eu cours pendant bien des années, mais en expiation des scandales commis par les étrangers, et pour attirer la protection du ciel sur leurs travaux, ils ne manquent jamais de faire bénir la pêche, chaque printemps. Leurs pieuses croyances se révèlent encore par les croix qui sont plantées ça et là le long du rivage.

Nous dirons plus loin les luttes sanglantes que nos pêcheurs font, sur la grève, contre leurs captifs aquatiques. Remarquons, en passant, que cette Pointe n’a pas toujours été témoin de com-

bats aussi pacifiques. En 1690 entr'autres, un détachement de la flotte anglaise qui remontait le fleuve, y avait fait une descente, les habitants s'armèrent en toute hâte, et, conduits par leur brave curé, M. de Francheville, armé comme eux du mousquet, ils assaillirent vigoureusement les ennemis, et les forcèrent à se rembarquer plus vite qu'ils n'étaient venus.

Voici la manière originale dont ce fait est raconté dans une relation de l'époque :

“ Les ennemis s'étaient flattés de mettre à terre sans opposition. Lorsqu'ils furent aux premières habitations, ils crurent qu'il n'y avait qu'à débarquer et se mettre à table. Ils furent surpris que, pour la première entrée, on leur servit une salve de coups de fusils. A la Rivière-Ouelle, le sieur de Francheville, curé, prit un capot bleu, un tapebord en tête, un fusil en bon état, se mit à la tête de ses paroissiens, firent plusieurs décharges sur les chaloupes, qui furent contraintes de se retirer au large avec pertes.”

A différentes époques, on a essayé de prendre le marsouin, sur plusieurs endroits de la côte, et particulièrement aux îles de Kamouraska et dans l'anse de Sainte-Anne de la Pocatière ; mais aucun de ces essais n'a été assez productif pour encourager à les continuer d'une manière permanente. Il faut cependant excepter l'île aux Coudres, où l'on a toujours tendu depuis assez longtemps, à peu d'interruptions près. Mais comme il croît peu de bois franc dans l'île, les pêcheurs sont obligés de se servir d'arbres de sapin et d'épinette garnies de leurs branches, qu'il faut attacher ensemble, afin qu'ils puissent résister au courant. Cette manière de construire la pêche étant plus coûteuse que celle en usage à la Rivière-Ouelle, les profits y sont moins considérables.

Dans ces derniers temps, on a fait diverses tentatives pour noyer le marsouin au moyen de rets, mais le petit nombre qu'on a réussi à prendre de la sorte n'a pu suffire à donner du crédit à ce nouveau procédé.

Les savants des États-Unis ont fait, dans ces dernières années, des études spéciales sur notre marsouin.

En 1860, la célèbre société américaine, connue sous le nom

de *Smithsonian Institute*, a fait préparer et transporter un squelette de marsouin destiné à son musée d'histoire naturelle ; et cette même année, elle devait envoyer un de ces préparateurs, pour faire empailler un spécimen.

Il y a quelques années des Américains de Boston ont acheté un marsouin vivant qu'ils ont transporté par les chars, dans une vaste caisse remplie d'eau et de varech. Il a été exposé dans un immense bassin construit en verre, où il a excité la curiosité de la foule ; malheureusement il est mort peu de temps après son arrivée à Boston.

Un autre a été conservé vivant, pendant dix-huit mois, à New-York au musée de Barnum, où des milliers de visiteurs l'ont vu traîner une nacelle dans son aquarium.

III

La pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle est construite au moyen de perches de dix-huit à vingt pieds de longueur, plantées à environ un pied et demi les unes des autres, sur la grève qui, en cet endroit, assèche à environ un mille et demi de la ligne de la haute marée. La *tenture* de la pêche exige, chaque année, l'emploi de 7200 perches. Du temps des *bourgeois*, on liait ces perches entre elles par un double rang de cordes ; mais l'expérience a prouvé que cette précaution était superflue.

Le demi-cercle, que forme la pêche, a trente-huit arpents, ou un mille et un tiers de longueur ; et se termine, à cinq arpents du bout de la Pointe, par une courbe plus rentrante, qu'on appelle le *raccroc*.

Cette ouverture sert de porte à la pêche. On a coutume de la tendre du huit au vingt-cinq d'avril, époque vers laquelle arrivent le caplan et l'éperlan qui viennent frayer le long de la grève. Comme ces petits poissons forment l'une des premières et la plus abondante pâture du marsouin, au printemps, c'est alors qu'il s'approche de terre et se met à leur poursuite. L'heure de la marée montante est le moment du fraie ; c'est aussi l'heure de son repas. Il est maigre et affamé, lorsqu'il fait son apparition, et il se gorge d'aliments avec une telle

racité qu'en huit ou dix jours, il acquiert cinq ou six pouces de graisse, et quelquefois jusqu'à huit pouces. Cette graisse le recouvre tout entier d'une enveloppe que les pêcheurs nomment *capot*. On explique la promptitude avec laquelle il prend cet énorme embonpoint par la facilité d'assimilation qu'offre sa nourriture, et par le développement considérable de son appareil digestif.

Les propriétés soporifiques du caplan et de l'éperlan sont fort connues ; il n'est donc point surprenant que le marsouin, après s'en être repu, éprouve une langueur et une somnolence qui le rendent insouciant et plus facile à capturer. Les pêcheurs redoutent ceux qu'ils appellent les *savants* ou *coureurs de loches* : ce sont de vieux marsouins, vrais renards de mer, qui ont échappé à plus d'un danger, et qui passent au travers des perches sans aucune crainte. On en voit qui se tiennent à l'entrée de la pêche, qui donnent l'alarme aux troupeaux avec une étonnante sagacité, et qui souvent les empêchent de s'y engager. S'ils ne réussissent pas à les arrêter, ils leur servent de guide, et trop souvent les entraînent à leur suite au travers des perches. Ces *savants* ne peuvent être capturés que lorsqu'ils sont devenus extrêmement gras et stupides par l'excès de leur gloutonnerie.

Le spectacle qu'offrent les troupeaux de marsouins, à l'heure où ils pêchent en côtoyant le rivage, est unique dans son genre. Quand on a, une fois, contemplé une pareille scène, on ne l'oublie plus.

Au mois de mai dernier, plusieurs personnes de l'endroit en ont été témoin dans les circonstances les plus favorables. La journée qu'elles avaient choisie pour aller se placer sur les rochers du bout de la Pointe, afin d'y jouir de ce spectacle, était magnifique ; et ces superbes cétacés se montraient avec une abondance qui ne s'était pas vue depuis longtemps : ils fourmillaient dans l'anse de Sainte-Anne, et dans l'embouchure de la Rivière-Ouelle. A la fin du montant, on les voyait doubler la Pointe par bandes nombreuses, en suivant leur course ordinaire ; ils longeaient les rochers, en avalant, avec avidité, le petit poisson, dont l'eau était littéralement épaissie. Comme

la mer a peu de profondeur en cet endroit, ils nageaient presque toujours à la surface, et si près de la grève, qu'il eût été facile de les atteindre d'un jet de pierre. La nappe du fleuve en était toute blanche. Les jets d'eau qu'ils lançaient de leur évent en poussant leur souffle, retombaient en courbes gracieuses, et se dispersaient en gouttelettes qui étincelaient comme des diamants au soleil.

C'est en poursuivant ainsi leur proie, que les marsouins, devenus indolents et endormis, s'engagent, sans soupçonner aucun danger, dans la porte de la pêche. Dès qu'ils l'ont franchie, l'instinct leur fait prendre le large pour chercher l'eau profonde. Ils traversent ainsi la pêche en diagonale, et rencontrent les perches, dont la longue file leur paraît comme une muraille, et dont les extrémités, agitées par le courant, s'entrechoquent et les effraient. Alors ils se détournent et remontent le long de l'aile du large dans l'espoir de trouver une issue. La courbure de la pêche les ramène peu à peu vers le raccroc ; mais quand ils s'en approchent, ils s'aperçoivent que, là, l'eau est moins profonde. Ils retournent donc vers le fond de la pêche, où ils rencontrent les mêmes obstacles. Dès lors, ils sont complètement écartés, deviennent effrayés, et ne se montrent plus guère à la surface de l'eau. Après quelques nouvelles tentatives d'évasion, ils se réfugient ordinairement dans les deux endroits les plus profonds, la *mare-plate*, et la *mare-creuse*. Ils nagent alors lentement, et, selon l'expression des pêcheurs, ils n'avancent plus qu'à la *sonde*. Pendant ce temps, la marée se retire rapidement.

A l'époque des grandes mers, les marsouins échouent, et il est très-facile de les tuer ; mais durant les petites mers, l'eau baisse beaucoup moins, et ils peuvent nager sur une grande étendue. Alors la chasse que leur livrent les pêcheurs est un spectacle des plus émouvants. Les hommes qui font le quart sur le rivage, ordinairement au nombre de six, descendent dans des canots en suivant le bord extérieur de la pêche. Ils franchissent les perches du côté du large, et se mettent à la poursuite des captifs. Quand ils sont en grand nombre, il faut se hâter de les tuer pour ne pas être surpris par la marée mon-

tante. On en a pris autrefois jusqu'à cinq cents dans une même marée, et dix-huit cents durant la même saison. Il y a trois ans, cent-un marsouins ont été tués de nuit dans une même marée par quatre hommes seulement ; ce qui est regardé comme un exploit peu ordinaire. Ceux-ci ne s'attendant pas à une si forte prise, n'avaient pas eu le temps d'envoyer chercher du secours.

Les pêcheurs sont armés de harpons et d'*espons*. Le harpon est un dard muni d'oreillettes qui s'ouvrent quand on veut le retirer. Il est long d'environ deux pieds et attaché à une courroie. Il se termine par une douille dans laquelle on enfonce un manche de bois mobile. L'*espon* est un dard ordinaire fixé à un manche de sept ou huit pieds. Les harponneurs lancent le harpon parfois à une bonne distance, et l'enfoncent dans le flanc du marsouin. Celui-ci se sentant piqué, bondit à la surface de l'eau, plonge et se roule pour se débarrasser du trait qui le blesse, et s'enfuit de toute sa vitesse, entraînant à sa suite le canot par la corde, dont un bout est fixé au harpon, et l'autre est retenu par un des harponneurs du canot.

Une course effrénée s'engage en ce moment ; le canot, emporté avec violence, touche à peine la surface des flots qui bouillonnent sous les énormes coups de queue du monstre marin. L'eau, en peu d'instants, devient toute rouge ; car le marsouin a une quantité prodigieuse de sang qui varie de huit à dix gallons. Bientôt il commence à se fatiguer ; alors on se rapproche de lui en retirant dans le canot une partie de la corde. Le harponneur, debout sur l'avant, lance l'*espon*, dès qu'il se voit à une bonne portée. Poussé par une main vigoureuse et exercée, le trait perce parfois l'animal de part en part, et le sang rejailit jusqu'à deux et trois pieds hors de l'eau. Malgré ces pertes énormes, le marsouin s'agite encore longtemps avant d'expirer, si ses blessures n'ont pas attaqué la moëlle épinière. Le moyen le plus expéditif pour le tuer, est de lui enfoncer l'*espon* immédiatement en arrière du soufflet, ce qui lui rompt l'épine dorsale.

Qu'on se figure, si l'on peut, l'animation que présente la pêche aux marsouins, lorsqu'il y en a une centaine dans les

mares, que vingt-cinq ou trente hommes sont à leur poursuite, que cinq ou six canots traînés, par les marsouins, sillonnent la pêche en tous sens, que les espons sont lancés de toutes parts, et que les hommes sont tout couverts du sang qui jaillit à flots. Au milieu des clameurs des combattants et des *silements* plaintifs que poussent les marsouins blessés, quelques harponneurs sautent sur leur dos, d'autres s'élancent à la mer jusqu'aux épaules, et brandissent les espons, semant partout le carnage et la mort. L'enceinte de la pêche ressemble, à la fin de cette lutte, à un lac de sang.

Il y a quelques années, les passagers d'un steamer européen furent témoins d'une pareille scène, et manifestèrent leur enthousiasme en faisant tirer une salve de coups de canon.

Le marsouin ne cherche jamais à se défendre, il ne songe qu'à fuir, et comme il est de nature essentiellement moutonnière, il ne se sépare point du troupeau. Si parfois il renverse un canot, ou quelques hommes, d'un coup de queue, ce n'est que par hasard et dans sa fuite.

On a été souvent témoin, au milieu du massacre de ces pauvres animaux, de scènes de dévouement maternel vraiment touchantes : des mères, dont les nourrissons étaient enfermés dans la pêche, se sont laissées échouer et tuer en dehors des perches, plutôt que d'abandonner leurs petits.

On cite comme un fait exceptionnel un accident arrivé à l'un des harponneurs : il fut mordu à la jambe par un marsouin blessé, et traîné à une distance considérable ; mais sans doute l'animal à l'agonie n'avait saisi cet objet qu'au hasard.

Un autre harponneur, après avoir frappé de son arme, s'étant obstiné à la retenir, fut lancé en l'air par le marsouin qui se retourna subitement et le fit retomber dans l'eau la tête la première, aux grands éclats de rire de ses compagnons.

Aussitôt que tous les marsouins ont été tués, un signal convenu est fait du large aux hommes du rivage pour leur indiquer le nombre de marsouins capturés, afin qu'on leur expédie les chevaux nécessaires pour les traîner à terre sur de grosses *menoires*. Pour y attacher les marsouins, on leur perce la queue d'un trou d'environ deux pouces de diamètre, par où l'on passe

des courroies. Il faut se hâter dans ce travail ; car la marée commence déjà à monter. Si l'on n'a pas assez de chevaux, ou si le temps manque pour emmener tous les marsouins à terre, on a recours à un ancien mode d'ancrage appelé *Barbe de Chatte*. Il consiste à fixer dans la vase huit à dix perches, formant une croix de Saint-André, sur laquelle sont liés les marsouins, où ils restent jusqu'à la marée suivante.

Lorsque toutes les charges sont formées, profitant du flottage de la marée, chacun des chevaux, dirigé par des passes connues traîne depuis un jusqu'à cinq marsouins, si les conducteurs ne sont pas effrayés par la rapidité du montant qui facilite leur marche.

IV.

L'opération du dépècement se fait immédiatement sur le sable du rivage. Le marsouin est tourné sur le dos, et quatre dépèceurs, armés de longs couteaux, le fendent depuis la queue jusqu'au cou. Une coupe transversale est faite autour de la tête. De larges incisions séparent le lard de la chair. Le squelette est ensuite rejeté de côté et le capot, ainsi séparé, est fendu en deux dans sa longueur. On enfonce des crochets de fer aux extrémités de chacune des parties qui sont traînées par des chevaux jusqu'à proximité des hangars. Un plan incliné reçoit ensuite le capot que des crochets, fixés à un rouleau, retiennent par l'extrémité inférieure. Un dépèceur détache le lard de la peau qu'on replie autour du rouleau. A mesure que le lard retombe sur le plan incliné, on le coupe en larges morceaux auxquels on donne le nom anglais de *flake* ; et on les jette dans de vastes cuves. L'huile qui coule sur le plan est reçue dans des auges.

Les pauvres ne manquent jamais de venir quérir leur part de la pêche ; et la charité proverbiale de la société ne les renvoie jamais les mains vides : chacun s'en retourne avec une *flique* dans sa chaudière, ou accrochée au bout d'une petite branche. Les associés sont convaincus que le succès de leurs travaux dépend des largesses qu'ils font à Dieu ; et leur générosité mérite réellement ses bénédictions.

Les morceaux de graisse sont subdivisés en petites parties au moyen d'une machine, et jetés dans les bouilloires. L'huile qu'on en retire est fort recherchée à cause de sa limpidité, et surtout de ses qualités lubrifiantes. Elle est encore excellente pour l'éclairage : un lampion flottant brûle jusqu'à soixante-douze heures sans s'éteindre.

A défaut d'un nombre suffisant de futailles pour recueillir les huiles, on se servait autrefois d'une espèce d'outres confectionnée avec l'estomac des marsouins préparé à cet effet, et qu'on nommait *ouiskouis*, sans doute d'après un mot sauvage.

Un marsouin donne jusqu'à trois cents pots, (une barrique et demie) d'huile.

Dans les années de grande abondance, quand il y avait deux et trois cents marsouins étendus à la fois sur le sable de la grève, une quantité énorme d'huile se perdait, et coulait en ruisseaux dans l'anse du Grand Dégras et dans celle du Petit Dégras qui l'avoisine.

On aura une idée des profits que la pêche de la Rivière-Ouelle a rapportés à ses actionnaires par le fait que l'huile s'est vendue à un prix qui a varié de cent à deux cents piastres la barrique. Au reste, il y aurait un article à écrire sur les richesses côtières de la Pointe, dont ils sont les propriétaires. Outre le marsouin, le poisson de différentes espèces, y abonde. On attribue cette fertilité à la situation de ce promontoire qui s'avance dans le fleuve entre des anses profondes : il projette à une lieue environ au large de celle de Sainte-Anne.

Dans le seul automne de 1870, plus de cent mille anguilles ont été prises sur ce littoral et dans son voisinage immédiat.

La peau du marsouin, dont il nous reste à parler, est revêtue d'un limon ou couche gélatineuse qui s'enlève facilement par la macération. Ce limon est lui-même recouvert d'une pellicule transparente et délicate assez semblable au papier de soie : elle se détache aisément.

La peau du marsouin est très-épaisse et d'une force extraordinaire, qu'elle soit verte ou corroyée. Comme ce cuir n'a pas de grain, il acquiert un poli superbe.

Le corroyage et le tannage de ce cuir sont dus à l'esprit de

recherches et d'entreprises de feu M. C. Têtu, de la Rivière-Ouelle. Les premiers essais de ce procédé furent faits il y a une vingtaine d'années, et obtinrent un plein succès. L'invention de M. Têtu a été brevetée, et a reçu l'honneur d'une médaille et d'une mention honorable aux expositions universelles de Londres et de Paris.

15 juin 1873.

